

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

10 AOÛT 2011

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, **MERCREDI LE 10 AOÛT 2011, à 17 h 30 (5 h 30 pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

Madame Carmen Rivard , mairesse de Nédélec
et préfète suppléante de la MRCT
Monsieur Yvon Gingras , maire de Latulipe-et-Gaboury
Monsieur Daniel Barrette , maire de Laverlochère
Monsieur Philippe Barette , maire de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

Monsieur Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
Madame Lyne Gironne , coordonnatrice au service d'évaluation
Monsieur Tomy Boucher , agent de développement
Monsieur Denis Clermont , secrétaire-trésorier – directeur général

08-11-245A

Ouverture de la séance ordinaire publique à 17 h 30, adoption de l'ordre du jour et mot du préfet, M. Arnaud Warolin.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

Réflexion sur le fonctionnement (gouvernance) de la MRCT :

Le préfet souhaite une amélioration des communications qui se sont dégradées au cours des dernières semaines. Il est important d'en revenir rapidement à nos valeurs de base, c'est-à-dire le respect, la loyauté, la transparence et le sens des responsabilités dans nos actions.

Cette confiance entre les élus et les municipalités doit également se rétablir entre le conseil des maires et le comité administratif.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2011.

08-11-246A

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2011 ayant été remis et/ou transmis par la poste à tous les conseillers.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

08-11-247A

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

1^{re} partie

- M. Gilles Lepage demande copie du rapport du consultant concernant l'avenir de Radio-Témiscamingue dans un contexte de marché compétitif.

Réponse :

Même si la MRCT a contribué à l'étude financièrement, cette question doit être adressée à la SDT qui pilote le dossier, ou encore à l'entreprise concernée.

- M. Philippe Barette s'informe de l'avancement du projet Internet haute vitesse de Communication-Témiscamingue.

Réponse :

Les ententes MAMROT, entreprise privée (Internet JBM inc.) seraient complétées et signées; le tout actuellement à l'étape du « closing financier » entre tous les partenaires, dont la Caisse Desjardins.

- Question :

M. Gilles Lepage soulève pour l'avenir la question du rôle et des compétences de la MRCT et des élus en matière de développement économique plus particulièrement en développement de projet dans le domaine forestier (ex. : étude Infor 2007-2008)?

Réponse :

La MRCT doit appuyer son développement, particulièrement dans des situations où le privé ne suffit pas à la tâche (ex. : l'énergie).

08-11-248A

Ouverture des soumissions reçues concernant l'achat de sel et calcium pour l'entretien des chemins d'hiver dans les municipalités, saison 2011-2012.

Il est proposé par M. Yvon Gingras
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'ouverture des soumissions reçues en regard de l'appel d'offres formulé à la résolution n° 06-11-223A adoptée le 8 juin 2011 pour l'approvisionnement en sel et calcium dans les municipalités, saison 2011-2012 comme suit :

Soumissions reçues	SEL		CALCIUM	Total
	Tonne en vrac	Sacs de 40 kg	Sacs de 35 kg	
Prévision commande 2011	35	600	100	
M. Mario Fournier	105,00 \$	9,50 \$	21,22 \$	
St-Édouard-de-Fabre	3 675,00 \$	5 700,00 \$	2 122,00 \$	11 497,00 \$
Coop Val-Nord	109,00 \$	6,75 \$	19,10 \$	
Ville-Marie	3 815,00 \$	4 050,00 \$	1 910,00 \$	9 775,00 \$
J. Drolet et Fils	110,00 \$	8,95 \$	22,05 \$	
Lorrainville	3 850,00 \$	5 370,00 \$	2 205,00 \$	11 425,00 \$
Sel Warwick				
Victoriaville	-	-	-	-
Sommaire :				
Plus basse soumission				
- Globale				
Coop Val-Nord	3 815,00 \$	4 050,00 \$	1 910,00 \$	9 775,00 \$
- Par produit	M. Fournier	Coop Val-Nord	Coop Val-Nord	9 635,00 \$
Note : 1 tonne = 1 000 kg, c'est-à-dire 25 sacs de 40 kg.				

Dans chacun des cas, le prix inclut les frais de livraison dans les municipalités concernées au cours de la période du 15 septembre au 15 octobre 2011 taxes en sus.

- ❖ D'octroyer à Coop Val-Nord de Ville-Marie le contrat d'approvisionnement en sel et calcium, selon les quantités requises et conformément aux exigences, prix et conditions établis dans l'appel d'offres daté du 10 juin 2011 ainsi qu'au formulaire de soumission daté du 3 août 2011.

Dix (10) municipalités adhèrent au service en 2011.

08-11-249A

Gestion des matières résiduelles.

Malgré la réglementation du ministère (MDDEP) concernant la fermeture des dépôts en tranchée (DET) le 19 janvier 2009, 4 DET sont toujours en opération au Témiscamingue. Au cours des derniers mois, le ministère a entrepris une enquête dans chacun des sites, dont certains auraient atteint leur capacité.

Le projet de valorisation a déjà franchi 2 étapes sur 5 pour la phase des appels d'offres :

- Petit centre de transfert (25 juillet au 25 août 2011);
- Plateforme de compostage (4 août au 31 août 2011).

Le concours pour l'engagement d'un gestionnaire de projet a débuté le 7 juillet et s'est terminé le 4 août 2011.

Le projet de valorisation, comprenant les matières résiduelles et la granule de biomasse forestière relevant de la Coopérative de solidarité (Écotem), est évalué à 5 M\$. La Fédération canadienne des municipalités (Fonds municipal vert) a déjà accordé un prêt à la MRCT au montant de 3 258 873 \$ ainsi qu'une subvention maximale de 325 887 \$. La subvention demandée au Programme Québec – Municipalités est de 2,2 M\$, laquelle serait imminente, mais toujours en suspens.

La situation est de plus en plus intolérable pour toutes les parties.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu majoritairement

❖ De recommander au conseil des maires :

- De procéder à la fermeture des 4 derniers DET le 12 septembre 2011 (St-Édouard-de-Fabre, Notre-Dame-du-Nord, Laforce et Témiscaming);
- D'aménager à l'Écocentre une rampe de chargement et de transporter nos déchets au LET de Rouyn-Noranda; le coût annuel pour le chargement, le transport et le traitement des déchets est estimé à 755 000 \$. La MRCT s'assure de la validité du contrat octroyé à cette fin à Multitech de Rouyn-Noranda, le 25 août 2008.⁽¹⁾ Le coût est réparti entre les municipalités / TNO, au prorata de la population. La collecte des matières compostables prévue débuter cet automne réduira graduellement le volume de déchet (coût à la tonne). Les municipalités via la MRCT feront l'achat d'un 3^e bac (compostage) pour leurs citoyens.

M. Philippe Barette, maire de Témiscaming, vote contre la résolution et enregistre sa dissidence.

Enregistrement du vote :	
	Nombre
Pour	3
Contre	1
Résolution adoptée	

08-11-250A

Gestionnaire de projet – Valorisation des matières résiduelles et production de granule de biomasse forestière.

L'offre d'emploi débutée le 7 juillet s'est terminée le 4 août 2011. Le dossier est à l'étape du comité de sélection.

08-11-251A

Plan de communication / Gestion des matières résiduelles – Compostage.

Dans le but de bien informer la population concernant une troisième (3^e) collecte pour les matières compostables prévue cet automne, la MRCT a procédé par soumission sur invitation pour l'élaboration d'un plan de communication en gestion des matières résiduelles.

Soumissions reçues en bonne et due forme :

- Groupe de communication PAT (Rouyn-Noranda) : 8 965 \$ incluant tous les frais inhérents à la réalisation du mandat, c'est-à-dire honoraires professionnels, déplacement, production et administration;

⁽¹⁾ Dans l'éventualité où la MRCT doit retourner en appel d'offres pour le transport et le traitement des déchets, la fermeture des DET devra être repoussée en conséquence.

- TMR Communications (Val-d'Or) : 7 500 \$ plus 15 % du coût de la campagne pour la coordination auprès des médias, le temps et les frais de déplacement, et les per diem.

Il est proposé par M. Yvon Gingras
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ Que le contrat soit octroyé à « Groupe de communication PAT » au montant de 8 965 \$ étant la plus basse soumission dans son ensemble.

Les outils de communication prévus sont bilingues.

Le coût des placements médias sont en sus.

L'objectif est de bien expliquer la nécessité et les façons de faire en gestion des matières résiduelles au Témiscamingue.

Le « devis de soumission » tient lieu de contrat entre les parties.

Le préfet est par les présentes autorisé à signer, pour et au nom de la MRCT, tout document relatif à cette fin.

08-11-252A

Dossiers « Forêt ».

Le CA prend acte d'un communiqué daté du 14 juillet 2011 dans lequel Tembec annonce un investissement de 6 M\$ pour l'aménagement d'une nouvelle chaufferie aux écorces à l'usine Béarn. Pour le gouvernement du Québec, il s'agit d'un investissement de 3,6 M\$. Les travaux sont prévus de l'automne 2011 au printemps 2012.

—————//—————

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune annonce le 5 juillet 2011 une consultation prévue du 6 septembre au 11 novembre 2011 sur les orientations de la future politique sur les forêts de proximité.

08-11-253A

Mémoire dans le cadre de la consultation sur le Livre vert pour une politique bioalimentaire.

Il est proposé par M. Yvon Gingras
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver le Mémoire déposé à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles dans le cadre de la consultation sur le Livre vert pour une politique bioalimentaire, comprenant les recommandations suivantes :

- Sur le soutien à l'agriculture locale :

- Que le ministère apporte sa collaboration au projet de drainage des terres agricoles du Témiscamingue (faire cheminer le projet dans l'appareil gouvernemental).

➤ Sur le zonage agricole :

- Redonner aux municipalités, la juridiction sur les droits acquis;
- Élargir les activités permises en zone agricole;
- Enlever le droit de veto de l'UPA pour les demandes à portée collective (article 59);
- Rendre la CPTAQ plus sensible aux particularités locales.

08-11-254A

Projet de loi n° 14 « Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable ».

Le CA prend acte du Mémoire de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue concernant le projet de loi n° 14 (Mise en valeur des ressources minérales) présenté à la Commission de l'Agriculture, des Pêcheries, de l'Énergie et des Ressources naturelles, comprenant entre autres les recommandations suivantes touchant les conflits d'usage et d'intégration des différents utilisateurs du territoire :

- Moduler les dispositions relatives à l'accès au territoire en permettant d'établir des critères précis d'encadrement des activités d'exploration et d'exploitation dans certaines zones prédéterminées au schéma d'aménagement et de développement. Par exemple :
 - En milieu urbain et périurbain;
 - Près ou dans un habitat faunique ou floristique sensible;
 - Près ou dans un site considéré comme sensible selon un consensus régional (ex. : prises d'eau municipales, sites touristiques et patrimoniaux, etc.).
- Mettre en place des structures de communication et d'échanges entre les industries minières et les MRC afin de permettre d'harmoniser les activités reliées à l'industrie minière (exploration, exploitation, restauration) aux autres activités effectuées sur le territoire public de l'Abitibi-Témiscamingue. De telles structures pourraient être rattachées aux Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) pour assurer un lien avec les autres parties prenantes concernées par la gestion des ressources et du territoire et être mises à profit dans la détermination des critères encadrant des activités minières dans les zones sensibles.

Ces structures pourraient être mises à profit dans la détermination des critères encadrant les activités minières dans les zones sensibles.

08-11-255A

Engagement d'un coordonnateur en sécurité incendie.

Le poste de technicien en prévention incendie TPI est vacant depuis la démission de M. Steve Houde le 20 mai 2011.

Le comité de sécurité incendie recommande de ne pas retourner en « offre d'emploi » avant le printemps (mai) 2012 et d'embaucher une ressource temporaire pour les mois de juillet et août 2011 (environ 10 semaines). Le comité recommande M. Jean Martineau, chef pompier à Lorrainville.

Description de tâches (à titre indicatif) :

- Mise à jour de l'inventaire des équipements et les coûts de mise aux normes pour les services de sécurité incendie (SSI);
- Planifier les achats regroupés;
- Planifier les inspections (essais et vérifications) annuelles sur les équipements et les véhicules d'intervention;
- Vérifier les différents regroupements de service possible pour diminuer les coûts des SSI (portrait de l'incendie au Témiscamingue avec différents scénarios);
- Travailler sur le projet multiréponse (procédure d'intervention, lien avec le CAUAT, etc.);
- Travailler sur l'amélioration des communications en SSI, CAUAT, etc.;
- Préparer la transition des dossiers débutés par M. Steve Houde pour le prochain TPI;
- Autres tâches reliées à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques (rapport annuel, proposition de budget, étude sur les points d'eau, etc.).

Salaire brut : 19,70 \$ / heure, 35 heures par semaine.

N. B. : Au printemps 2012, 2 candidats du Témiscamingue auront complété leur formation TPI. Dans l'intervalle il y a lieu de maintenir un minimum d'activités en regard du schéma de couverture de risques.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'embauche de M. Jean Martineau à titre de coordonnateur en sécurité incendie à la MRCT. Il s'agit d'un emploi temporaire à temps partiel, selon les conditions et mandats mentionnés au préambule des présentes pour en faire partie intégrante.

08-11-256A

Démission de M^{me} Mireille Bourque, agente de développement.

Dans sa lettre du 5 juillet 2011, M^{me} Mireille Bourque informe la MRCT qu'aux termes de son congé sans solde de 16 mois, débuté le 23 août 2010 et se terminant le 31 décembre 2011 (formation notaire), elle ne reprendra pas son poste d'agente de développement qu'elle occupait à la MRCT depuis le 10 juin 1998.

Il est proposé par M. Yvon Gingras
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ De refaire une offre d'emploi, avec des habilités et des connaissances particulières dans le domaine de l'agriculture et de l'agroforestier.

Poste de travail de M^{me} Claudette Lachance, agente de développement territoriale.

08-11-257A

Suite à la demande de la MRCT, M^{me} Claudette Lachance insiste pour maintenir son poste de travail à la SDT, pour question de réseautage et de fonctionnalité.

Cette décision relève de la régie interne à la MRCT.

08-11-258A

Formation en évaluation et en géomatique en collaboration avec Emploi-Québec.

La géomatique est un outil important pour le monde municipal. Les municipalités l'utilisent de plus en plus pour une meilleure planification dans leurs diverses interventions.

Cette technologie est en évolution. Les formations permettent à notre personnel de suivre les développements afin d'offrir un meilleur service aux municipalités et aux citoyens.

Emploi-Québec a autorisé les formations suivantes en géomatique à la MRC de Témiscamingue pour un coût total de 3 969 \$ dont 35 % du coût est remboursé par Emploi-Québec, en l'occurrence 1 389,15 \$:

- Modernisation MAMROT (Christelle, Lyne, Maxime);
- Arcgis Desktop III (Maxime);
- Introduction à Python (Maxime).

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ Que les formations suivantes en géomatique soient acceptées;
- ❖ D'autoriser M. Denis Clermont, secrétaire-trésorier – directeur général, à signer, au nom de la MRCT, l'entente de subvention entre Emploi-Québec et la MRCT.

08-11-259A

Souper de la francophonie.

Le CA prend acte d'une invitation de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) au souper de la francophonie le dimanche 25 septembre 2011 à New Liskeard, de 17 h 00 à 22 h 00.

L'objectif de cette rencontre est de tisser des liens et établir une coopération entre les 2 Témiscamingue ainsi que la communauté algonquine de Timiskaming First Nation de Notre-Dame-du-Nord.

08-11-260A

Autorisation concernant la signature des chèques et effets bancaires.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ Que les personnes suivantes soient autorisées à signer les chèques et les effets bancaires pour et au nom de la MRC de Témiscamingue :
 - M. Arnaud Warolin, préfet, en remplacement de M. Jean-Pierre Charron et M. Maurice Rivard;
 - M. Denis Clermont;
 - M^{me} Annie Roy en remplacement de M^{me} Sylvie Lefebvre.

Dans tous les cas, les chèques seront initialisés par une des trois personnes autorisées.

Le service est compris dans l'entente de services financiers déjà en vigueur entre la Caisse populaire de Ville-Marie et la MRC de Témiscamingue sauf pour le compte de la Caisse populaire Centre-Est où les frais sont de 7 \$ mensuellement et sans frais si solde mensuel moyen de 2 000 \$ ou plus.

Cette autorisation concerne entre autres les folios suivants : 6076 (Ville-Marie) et 80179 (Centre-Est).

08-11-261A Autorisation de changement d'administratrice principale du service Accès D Affaires.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que M^{me} Annie Roy, gestionnaire comptable, soit nommée en tant qu'administratrice principale du service Accès D Affaires, en remplacement de M^{me} Sylvie Lefebvre.

Les services et opérations permises sont les mêmes que ceux déjà autorisés à M^{me} Sylvie Lefebvre.

08-11-262A Personnes autorisées à transiger auprès de la Société d'habitation du Québec.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ Que seules les personnes, dont le nom, la fonction et les coordonnées apparaissent ci-après, sont dûment autorisées par la MRC de Témiscamingue à formuler à la Société, pour le personnel de la MRCT, une demande d'octroi, de modification, de résiliation ou de suspension de privilèges d'accès aux systèmes de la Société, et ce, conformément aux directives et procédures émises par la Société.

Nom : Annie Roy
Fonction : Gestionnaire comptable
Coordonnées : 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8

Nom : Jocelyne Lachance
Fonction : Inspectrice
Coordonnées : 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8

Avis sur le projet de la municipalité de St-Édouard-de-Fabre concernant une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'agrandissement du cimetière sur le lot 4 137 953-P (dossier n° 372 709).

08-11-263A

Cadre légal (articles 58 et suivants de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*).

Depuis le 20 juin 1997, toute demande d'autorisation présentée par une municipalité ou par la MRC doit être accompagnée d'une recommandation de la MRC et de l'UPA. La recommandation de la MRC est basée sur les critères énumérés à l'article 62 de la loi, sur les objectifs du schéma d'aménagement, sur les dispositions du document complémentaire, sur le contenu du Règlement de contrôle intérimaire et sur les orientations gouvernementales.

Considérant la demande de la municipalité de St-Édouard-de-Fabre :

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ De transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis favorable concernant la demande de la municipalité de St-Édouard-de-Fabre.

Nature de la demande

La municipalité de St-Édouard-de-Fabre désire agrandir le cimetière actuel d'une superficie de 1 393,5 mètres carrés sur le lot 4 137 953-P. Après étude de la demande, il en ressort les éléments suivants :

- Il s'agit d'un terrain en friche qui n'est pas cultivé et adjacent au cimetière actuel;
- Le terrain que la municipalité veut acheter pour son projet représente 0,1 % de la superficie de terrain du vendeur. Cette transaction fait en sorte que le vendeur conserve une superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture;
- La présence d'un tel projet n'occasionnera pas de contraintes additionnelles au niveau des distances séparatrices puisqu'il ne s'agit ni de résidences, ni d'immeubles protégés; le potentiel de développement des entreprises agricoles serait donc préservé.

Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

Après analyse, le projet de la municipalité de St-Édouard-de-Fabre ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI.

Conformité au schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement de la MRCT est entré en vigueur le 3 novembre 1995. Après analyse, le projet de la municipalité de St-Édouard-de-Fabre est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Conformité avec les orientations gouvernementales en matière de protection et de développement des activités agricoles

Dans ses orientations déposées en décembre 2001, le gouvernement précise que la zone agricole peut fournir les espaces nécessaires à des activités non agricoles à certaines conditions. Notamment, lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'espaces en zone blanche. Ainsi, le projet est conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection et de développement des activités agricoles.

08-11-264A

Demande d'autorisation pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture présentée par la MRCT pour 3 municipalités : Moffet, Rémigny et Saint-Édouard-de-Fabre.

Attendu qu'en vertu des articles 58 et suivants de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, une MRC peut présenter une demande d'autorisation;

Attendu que, dans sa décision n° 367374, la CPTAQ a identifié les îlots déstructurés n^{os} 5, 6, 8, 14, 15, 17, 18A, 18B et 22A, mais que le ministère des Affaires municipales ne les reconnaît pas. Il y a donc lieu de les présenter dans le cadre d'une demande d'autorisation conventionnelle;

Attendu que les détails de cette demande (superficies, numéros de lot et arguments) apparaissent dans le formulaire et dans les résolutions des 3 municipalités concernées;

Attendu que cette demande d'autorisation vise des terrains qui ont un potentiel agricole très limité à cause de leur situation ou de leurs caractéristiques. Ce sont des terrains boisés et isolés des secteurs agricoles actifs;

Attendu que l'autorisation des terrains visés par cette demande est nécessaire à cause de la situation socioéconomique du Témiscamingue. Plusieurs usines de sciage et de déroulage sont fermées, et ce, depuis plusieurs années. Le seul complexe de pâtes et papiers qui fonctionne encore, le fait avec du bois de l'extérieur de la MRCT. Les 2 abattoirs sont fermés définitivement, la réforme de l'ASRA causera l'abandon de la moitié des terres cultivables, les $\frac{2}{3}$ du cheptel bovin pourraient disparaître et une coalition a été mise en place pour tenter de sauver les fermes existantes. La fermeture des services de proximité (épiceries, Caisses populaires, stations-services, comptoirs postaux, etc.) est enclenchée. Quant à la main-d'œuvre, elle est en grande partie drainée par le boum minier de l'Abitibi;

Attendu que le seul secteur économique qui fonctionne bien semble être le développement domiciliaire et de villégiature. En fait foi, la hausse incessante des valeurs foncières. La demande de terrains est stimulée par des acheteurs abitibiens et ontariens. Le zonage agricole et son application rigide et centralisée sont identifiés comme un irritant au développement économique du Témiscamingue;

Attendu qu'il n'y a pas vraiment d'autres endroits en zone non agricole pour les fins recherchées. Les autres terrains sont soit inaccessibles, soit déjà développés;

Attendu que la demande est conforme au Règlement de contrôle intérimaire et au projet de schéma d'aménagement révisé de la MRCT;

En conséquence,

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue présente une demande d'autorisation pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour les municipalités de Moffet, Rémigny et Saint-Édouard-de-Fabre.

08-11-265A

Certificat de conformité

Approbation de la modification adoptée par la municipalité de Kipawa à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 096 adopté le 14 juin 2011 - Lotissement).

Cadre légal (articles 137.1 et suivants de la LAU).

En vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de lotissement. Cette modification est assujettie au 3^e alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le conseil de la Municipalité régionale de comté.

Considérant le projet de la municipalité de Kipawa :

Il est proposé par M. Yvon Gingras
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Kipawa pour amender son règlement de lotissement n° 28 présentement en vigueur afin d'identifier les grandeurs de terrain nécessaire pour garder des animaux de ferme (règlement n° 096 adopté le 14 juin 2011 - Lotissement).

Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

À l'exception des dispositions relatives à la protection des rives (RCI, article 4.4) et des dispositions relatives à l'amendement d'un règlement municipal d'urbanisme ou à l'adoption d'un règlement d'emprunt (RCI, articles 8.4 et 8.5), la municipalité de Kipawa est exclue de l'application du Règlement de contrôle intérimaire.

Après analyse, le règlement de lotissement n° 096 soumis par la municipalité de Kipawa ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI et peut entrer en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Conformité au schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement de la MRCT est entré en vigueur le 3 novembre 1995. Les changements proposés n'affectent pas des éléments ou des zones mentionnés au schéma d'aménagement. Le règlement n° 096 apparaît donc conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 14 juin 2011

Date de réception à la MRCT : 29 juin 2011

08-11-266A **Problématique du camping saisonnier.**

Le CA prend acte d'une demande des Associations des riverains des lacs Tee (Kipawa) et Argentier (Fugèreville / Béarn) concernant la problématique du camping saisonnier adressée au ministère des Ressources naturelles et de la Faune. La MRCT n'a pas à intervenir dans cette affaire; une telle activité ne causerait aucun inconvénient d'ordre social ou environnemental.

08-11-267A **Attestation d'études collégiales en prévention des incendies en Abitibi-Témiscamingue.**

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la MRC d'Abitibi dans sa démarche requérant du CÉGEP de l'Abitibi-Témiscamingue de dispenser en région le programme menant à une attestation d'études collégiales en prévention des incendies, pour lequel il existe une pénurie de main-d'œuvre.

08-11-268A **Municipalité de Moffet** **Versement au Pacte rural 2008-2009.**

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement à la municipalité de Moffet pour son projet accepté au Pacte rural 2008-2009.

Fonds des municipalités dévitalisées : Exposition permanente

Pont Grassy Narrow - Coût total : 25 476,04 \$

Part du Pacte rural : 19 107,03 \$

08-11-269A **Service d'évaluation.**

Le CA prend acte du rapport d'activités pour la période du 15 septembre 2010 au 15 juillet 2011, ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

Présentation des états financiers 2010 de la MRC de Témiscamingue.

08-11-270A

Invité : M. Denis Champagne, CGA
Champagne, Bellehumeur, Guimond inc.
Comptables généraux licenciés

M. Denis Champagne, CGA, assiste à la réunion. Il présente les états financiers 2010 de la MRC de Témiscamingue et répond aux questions des maires.

Les états financiers seront déposés au conseil des maires le 17 août 2011 pour approbation, de même que la nomination d'un vérificateur pour l'année 2011.

08-11-271A

Autorisation pour travaux de nettoyage du cours d'eau Ruisseau Riendeau – lots 15 et 16, rang 6, canton Latulipe, municipalité de Latulipe-et-Gaboury.

À la demande de la municipalité de Latulipe-et-Gaboury, la MRCT doit procéder au nettoyage du cours d'eau Ruisseau Riendeau, dans la municipalité de Latulipe-et-Gaboury sur une longueur de 634 mètres. Les travaux sont prévus au plus tard début septembre 2011.

Depuis juin 2001, la MRCT est maintenant responsable de l'entretien de tous les cours d'eau locaux sur son territoire. La municipalité locale demeure quant à elle responsable de la répartition du coût des travaux.

La réglementation concernant le cours d'eau Ruisseau Riendeau prévoit que le coût des travaux d'entretien sera réparti entre les contribuables situés dans le bassin versant du cours d'eau, au prorata de leur superficie contributive et sera recouvrable par la municipalité locale, à raison des biens-fonds imposables qu'ils possèdent ou occupent. Une récente jurisprudence éditée que seuls les propriétaires riverains directement concernés par les travaux peuvent être assujettis au paiement du coût des travaux.

Seront et sont donc, par le présent avis, assujettis aux travaux les terrains ci-après énumérés, à savoir :

Nom du contribuable	Désignation numéro officiel	Superficie contributive		Localisation / municipalité
		Mètre	%	
Michel Duclos (Ferme Duclos senc)	Lots 15 et 16, rang 6, canton Latulipe	634	100	Latulipe-et- Gaboury
Total		634	100	

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser les travaux d'entretien du cours d'eau Ruisseau Riendeau, dans la municipalité de Latulipe-et-Gaboury conformément à la loi en vigueur et aux plans et devis.

Procédure :

- Visite des lieux : 5 juillet 2011;
- Précision des travaux à effectuer avec les relevés d'arpentage : Semaine du 21 juillet 2011;
- Avis spécial aux propriétaires concernés : Semaine du 8 août 2011;
- Avis préalable au ministère de l'Environnement : Semaine du 8 août 2011;
- Information aux propriétaires du coût et de la date prévue des travaux : Semaine du 29 août 2011;
- Choix d'un entrepreneur et exécution des travaux sous la direction de l'inspecteur municipal : Semaine du 19 septembre 2011;
- Répartition du coût des travaux à la municipalité.

08-11-272A

Autorisation pour travaux de nettoyage du cours d'eau Monette – lots 23 et 24, rang 6, canton Latulipe, municipalité de Latulipe-et-Gaboury.

À la demande de la municipalité de Latulipe-et-Gaboury, la MRCT doit procéder au nettoyage du cours d'eau Monette, dans la municipalité de Latulipe-et-Gaboury sur une longueur de 643 mètres. Les travaux sont prévus au plus tard en septembre 2011.

Depuis juin 2001, la MRCT est maintenant responsable de l'entretien de tous les cours d'eau locaux sur son territoire. La municipalité locale demeure quant à elle responsable de la répartition du coût des travaux.

La réglementation concernant le cours d'eau Monette prévoit que le coût des travaux d'entretien sera réparti entre les contribuables situés dans le bassin versant du cours d'eau, au prorata de leur superficie contributive et sera recouvrable par la municipalité locale, à raison des biens-fonds imposables qu'ils possèdent ou occupent. Une récente jurisprudence éditée que seuls les propriétaires riverains directement concernés par les travaux peuvent être assujettis au paiement du coût des travaux.

Seront et sont donc, par le présent avis assujettis aux travaux les terrains ci-après énumérés, à savoir :

Nom du contribuable	Désignation numéro officiel	Superficie contributive		Localisation / municipalité
		Mètre	%	
Richard Landry	Lot 23, rang 6, canton Latulipe	341	53	Latulipe-et- Gaboury
Richard Moreau	Lot 24, rang 6, canton Latulipe	302	47	Latulipe-et- Gaboury
Total		643	100	

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser les travaux d'entretien du cours d'eau Monette, dans la municipalité de Latulipe-et-Gaboury conformément à la loi en vigueur et aux plans et devis.

Procédure :

- Visite des lieux : 5 juillet 2011;
- Précision des travaux à effectuer avec les relevés d'arpentage : Semaine du 21 juillet 2011;
- Avis spécial aux propriétaires concernés : Semaine du 8 août 2011;
- Avis préalable au ministère de l'Environnement : Semaine du 8 août 2011;
- Information aux propriétaires du coût et de la date prévue des travaux : Semaine du 29 août 2011;
- Choix d'un entrepreneur et exécution des travaux sous la direction de l'inspecteur municipal : Semaine du 19 septembre 2011;
- Répartition du coût des travaux à la municipalité.

08-11-273A

Autorisation pour travaux de nettoyage du cours d'eau Gilbert – lot 22, rang 6, canton Latulipe, municipalité de Latulipe-et-Gaboury.

À la demande de la municipalité de Latulipe-et-Gaboury, la MRCT doit procéder au nettoyage du cours d'eau Gilbert, dans la municipalité de Latulipe-et-Gaboury sur une longueur de 1 263 mètres. Les travaux sont prévus au plus tard en septembre 2011.

Depuis juin 2001, la MRCT est maintenant responsable de l'entretien de tous les cours d'eau locaux sur son territoire. La municipalité locale demeure quant à elle responsable de la répartition du coût des travaux.

La réglementation concernant le cours d'eau Gilbert prévoit que le coût des travaux d'entretien sera réparti entre les contribuables situés dans le bassin versant du cours d'eau, au prorata de leur superficie contributive et sera recouvrable par la municipalité locale, à raison des biens-fonds imposables qu'ils possèdent ou occupent. Une récente jurisprudence édite que seuls les propriétaires riverains directement concernés par les travaux peuvent être assujettis au paiement du coût des travaux.

Seront et sont donc, par le présent avis assujettis aux travaux les terrains ci-après énumérés, à savoir :

Nom du contribuable	Désignation numéro officiel	Superficie contributive		Localisation / municipalité
		Mètre	%	
Diane Aubin (Les entreprises Diane- d'Anjou Itée)	Lot 22, rang 6, canton Latulipe	1 263	100	Latulipe-et- Gaboury
Total		1 263	100	

Il est proposé par M. Yvon Gingras
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser les travaux d'entretien du cours d'eau Gilbert, dans la municipalité de Latulipe-et-Gaboury conformément à la loi en vigueur et aux plans et devis.

Procédure :

- Visite des lieux : 5 juillet 2011;
- Précision des travaux à effectuer avec les relevés d'arpentage : Semaine du 21 juillet 2011;
- Avis spécial aux propriétaires concernés : Semaine du 8 août 2011;
- Avis préalable au ministère de l'Environnement : Semaine du 8 août 2011;
- Information aux propriétaires du coût et de la date prévue des travaux : Semaine du 29 août 2011;
- Choix d'un entrepreneur et exécution des travaux sous la direction de l'inspecteur municipal : Semaine du 19 septembre 2011;
- Répartition du coût des travaux à la municipalité.

08-11-274A

Comité multiressource de la MRC de Témiscamingue (73^e rencontre).

M. Réjean Sarrazin, représentant de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et M. Florian L'Heureux, représentant du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT), sont absents.

———//———

M. Arnaud Warolin, préfet, réitère les dispositions de l'entente spécifique sur les lots intramunicipaux, ainsi que celles du règlement n° 060-07-1997 de la MRCT concernant le fonctionnement du comité multiressource et le traitement des projets qui en découlent.

Le comité multiressource prend acte du « rapport budgétaire » du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux.

Projet :

Demandeur : Municipalité de Moffet;

Montant demandé : 35 000 \$ pour l'arpentage de 19 lots de villégiature et la construction de chemins sur des lots épars.

BILAN DE LA MUNICIPALITÉ DE MOFFET AU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX	
Revenus (droits de coupe et route de lots épars)	123 907,62 \$
Retraits (projets) 86 521,13 \$ + 35 000,00 \$	- 121 521,13 \$
Solde	2 386,49 \$

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

- ❖ Que le projet présenté soit accepté et payé à même le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC de Témiscamingue, selon la réserve établie pour la municipalité.

08-11-275A

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

2^e partie

- M. Gilles Lepage :

Question :

Le ministre Corbeil (MAPAQ) a annoncé le 5 août 2011 un investissement de 6,1 M\$ en forêt publique pour l'Abitibi-Témiscamingue dans le cadre du Programme d'investissements sylvicoles. Quelle est la part du Témiscamingue?

Réponse :

Après vérification subséquente : environ 1 M\$.

Question :

Suite à l'annonce concernant des travaux de recherche d'un éventuel projet en transformation des ressources forestières dans le secteur Kipawa, existe-t-il un promoteur?

Réponse :

À suivre!

- M. Philippe Barette s'informe de l'état d'avancement du projet de remise en production de l'ancienne mine d'or à Belleterre?

Réponse :

Ressources Conway serait toujours active dans son objectif de dénoyage de la mine (À suivre).

Approbation des comptes à payer pour les mois de juin et juillet 2011.

08-11-276A

Le CA prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue au 31 juillet 2011, de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Yvon Gingras
et résolu unanimement

❖ Que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Juin 2011

1^{er} juin au 30 juin 2011

Salaires des employés et rémunération des maires		
Nom	Titre	Salaire
Denis Clermont	Secrétaire-trésorier – directeur général	5 101,62 \$
Arnaud Warolin	Préfet	5 605,18 \$
Daniel Dufault	Coordonnateur au service d'aménagement	4 124,97 \$
Lyne Gironne	Coordonnatrice au service d'évaluation	3 473,07 \$
Richard Pétrin	Coordonnateur du service de collecte sélective	3 258,39 \$

Masse salariale des autres employés de la MRCT	47 326,55 \$
--	--------------

Rémunération des maires	14 018,40 \$
-------------------------	--------------

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1100570	CLERMONT DENIS	1 750,00 \$
C1100571	COUTURE CAROLE	126,04 \$
C1100572	MUNICIPALITÉ D'ANGLIERS	47 250,00 \$
C1100573	MUNICIPALITÉ DE KIPAWA	840,00 \$
C1100574	COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMIS.	240,00 \$
C1100575	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	1 937,55 \$
C1100576	TÉLÉBEC LTÉE	3 292,55 \$
C1100577	XEROX CANADA LTÉE	659,93 \$
C1100578	SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TÉMIS.	61 685,00 \$
C1100579	PAPETERIE ALLAIN INC.	395,89 \$
C1100580	FONDS D'INFORMATION FONCIÈRE - V.M.	216,00 \$
C1100581	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	1 383,91 \$
C1100582	VISA DESJARDINS	2 537,90 \$
C1100583	MARSEILLE EXTINGTEUR	24,50 \$
C1100584	LES ATELIERS KAMI INC.	3 589,10 \$
C1100585	LE REFLET	615,19 \$
C1100586	CKVM	1 236,65 \$
C1100587	CONTACT	151,98 \$
C1100588	J. DROLET ET FILS LTÉE	124,72 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1100589	TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE	102,53 \$
C1100590	GIRONNE LYNE	1 000,00 \$
C1100591	GLAUDE LIETTE	124,59 \$
C1100592	9229-7597 QUÉBEC INC.	419,52 \$
C1100593	GOODYEAR CANADA INC.	405,57 \$
C1100594	PELLERIN KATY	282,24 \$
C1100595	LE BALADEUR DU TÉMISCAMINGUE	27 799,88 \$
C1100596	NOVA ENVIROCOM	216,46 \$
C1100597	SMI INFORMATIQUE	1 142,47 \$
C1100598	RADIO-COM JBM INC.	224,43 \$
C1100599	VILLE DE ROUYN-NORANDA	2 050,65 \$
C1100600	WAROLIN ARNAUD	1 531,86 \$
C1100601	TEMLAC LTÉE	346,93 \$
C1100602	A.R.B.R.E.	6 842,99 \$
C1100603	DÉPANNEUR BÉCO	1 779,92 \$
C1100604	SANQUIP INC.	722,48 \$
C1100605	DÉPANNEUR ULTRAMAR	2 171,97 \$
C1100606	SERVICE AUTO JOLAM INC.	448,00 \$
C1100607	GARAGE W. LACASSE INC.	1 114,49 \$
C1100608	GARAGE MICHEL GRENIER	546,00 \$
C1100609	SANI-TRI DIVISION VAL-D'OR	10 279,84 \$
C1100610	PÉTRIN RICHARD	Annulé 0,00 \$
C1100611	GARAGE MARC CÔTÉ	695,00 \$
C1100612	LE REFLET I.D. GRAFIK	62,66 \$
C1100613	BERGERON-MAYBOIS	1 429,65 \$
C1100614	STATION SERVICE P. GINGRAS	817,04 \$
C1100615	TABLE DE CONCERTATION P.A.T.	3 045,64 \$
C1100616	CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIP. ROULANT	125,00 \$
C1100617	CFER LA RENAISSANCE	1 968,94 \$
C1100618	CENTRE DU CAMION MABO	155,45 \$
C1100619	LALONDE STÉPHANIE	1 439,46 \$
C1100620	TRANSPORT SYMKAM ENR.	678,42 \$
C1100621	LA COOP VAL-NORD	130,97 \$
C1100622	CPE CHEZ CALIMÉRO	166,71 \$
C1100623	COMPAGNIE VENT DE FOLIE	58,50 \$
C1100624	DUGUAY JEAN-GUY	80,80 \$
C1100625	JM ROBERT	854,43 \$
C1100626	LATRAVERSE JOSÉE	25,06 \$
C1100627	BOUCHER TOMY	1 329,73 \$
C1100628	DESTRUCTION D.D.	400,72 \$
C1100629	ENTREPRISES FDMT	363,08 \$
C1100630	INTERSPORT	294,98 \$
C1100631	COMMISSION SCOLAIRE LAC-TÉMIS.	150,00 \$
C1100632	MAGASIN DEVLIN 2009	30,61 \$
C1100633	FONDS ÉCO IGA / JOUR DE LA TERRE	2 025,00 \$
C1100634	CHARENTE CLAUDIE	75,29 \$
C1100635	MCFADDEN MARIE-CLAUDE	79,85 \$
C1100636	TOURNOI DE GOLF DESJARDINS	500,00 \$
C1100637	GUÉRIN NATHALIE	25,00 \$
C1100638	CHARBONNEAU ROGER	10 000,00 \$
C1100639	RIENDEAU-FLEURY MONIQUE	10 000,00 \$
C1100640	LAMBERT-NEVEU LAURETTE	324,00 \$
C1100641	FONTAINE ANTOINETTE	349,00 \$
C1100642	PÉTRIN RICHARD	86,48 \$
C1100643	PLEAU LOUIS	Annulé 0,00 \$
C1100644	LES MEUBLES LATRAVERSE INC.	250,00 \$
C1100645	LEBLANC CARMEN	10 000,00 \$
C1100646	ANNIE ROY	93,53 \$
C1100647	ASSOCIATION FORESTIÈRE DE L'A-T	3 974,79 \$
C1100648	BOUCHER TOMY	55,00 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1100649	BROUILLARD CLAUDINE	89,10 \$
C1100650	CFER LA RENAISSANCE	3 465,83 \$
C1100651	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	8 219,51 \$
C1100652	COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMIS.	315,00 \$
C1100653	CONSULTATION A ⁺	50,00 \$
C1100654	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	633,90 \$
C1100655	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC	2 316,00 \$
C1100656	ÉPICERIE MICHELINE ENR.	19,11 \$
C1100657	FIDUCIE FAMILIALE MARIBEL	149,49 \$
C1100658	AUBUT FRANCINE	46,42 \$
C1100659	GARAGE QUINCAILLERIE DE L'EST	576,79 \$
C1100660	GROUPE ULTIMA INC.	17 756,00 \$
C1100661	IMPRIMATION	39,87 \$
C1100662	LALONDE STÉPHANIE	1 248,00 \$
C1100663	LATRAVERSE GUY	218,26 \$
C1100664	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	823,62 \$
C1100665	LES PÉTROLES ALCASYNA INC.	1 277,23 \$
C1100666	MAGASIN GÉNÉRAL DE RÉMIGNY	124,07 \$
C1100667	MAISON DES JEUNES	88,00 \$
C1100668	ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QC	1 105,07 \$
C1100669	PITNEY WORKS	353,44 \$
C1100670	POUR TOUS LES BOUTS DE CHOU	358,16 \$
C1100671	PÉTRIN RICHARD	120,05 \$
C1100672	SANI-TRI DIVISION VAL-D'OR	1 692,73 \$
C1100673	SANQUIP INC.	1 102,30 \$
C1100674	SOCCER ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	780,00 \$
C1100675	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	4 236,83 \$
C1100676	VILLE DE BELLETERRE	482,67 \$
C1100677	TÉLÉBEC LTÉE	2 592,42 \$
C1100678	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	5 478,08 \$
C1100679	HYDRO-QUÉBEC	1 097,69 \$
C1100680	BELL MOBILITÉ	313,71 \$
C1100681	CBOD AGRONOME CONSULTANTS ASS.	3 064,42 \$
C1100682	COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMIS.	8 268,19 \$
C1100683	GAUTHIER PAUL	70,00 \$
C1100684	JAGUAR MÉDIA	569,63 \$
C1100685	LALONDE STÉPHANIE	1 046,53 \$
	TOTAL	309 938,64 \$

Juillet 2011

1^{er} juillet au 31 juillet 2011

Salaires des employés et rémunération des maires		
Nom	Titre	Salaire
Denis Clermont	Secrétaire-trésorier – directeur général	3 423,05 \$
Arnaud Warolin	Préfet	3 766,92 \$
Daniel Dufault	Coordonnateur au service d'aménagement	2 749,98 \$
Lyne Gironne	Coordonnatrice au service d'évaluation	2 315,38 \$
Richard Pétrin	Coordonnateur du service de collecte sélective	2 172,26 \$

Masse salariale des autres employés de la MRCT	38 792,22 \$
--	--------------

Rémunération des maires	0,00 \$
-------------------------	---------

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1100686	ASS. DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QC	148,10 \$
C1100687	C.S.L.T.	2 560,00 \$
C1100688	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI	978,81 \$
C1100689	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	16 554,83 \$
C1100690	FONDS D'INFORMATION FONCIÈRE - V.M.	234,00 \$
C1100691	LES ATELIERS KAMI INC.	3 589,10 \$
C1100692	MOUSSEAU ANDRÉ	10 000,00 \$
C1100693	PINEAULT JEAN	10 000,00 \$
C1100694	RADIO-COM JBM INC.	224,43 \$
C1100695	SMI INFORMATIQUE	1 142,47 \$
C1100696	TABLE DE CONCERTATION P.A.T.	7 327,48 \$
C1100724	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	5 741,22 \$
C1100725	AUBUT FRANCINE	500,00 \$
C1100726	MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE	136,71 \$
C1100727	HYDRO-QUÉBEC	1 307,53 \$
C1100728	9229-7597 QUÉBEC INC.	243,57 \$
C1100729	ASSOCIATION FORESTIÈRE DE L'A-T	30,00 \$
C1100730	BEAULIEU JEAN CLAUDE	2 144,00 \$
C1100731	BERGERON ÉLECTRONIQUE	85,44 \$
C1100732	C.R.E.A.T.	100,00 \$
C1100733	CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT	22 553,00 \$
C1100734	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	1 986,70 \$
C1100735	DÉPANNEUR BÉCO	2 121,73 \$
C1100736	DÉPANNEUR ULTRAMAR	2 613,07 \$
C1100737	FONDATION DE L'U.Q.A.T.	20 000,00 \$
C1100738	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	10,18 \$
C1100739	GARAGE MARC CÔTÉ	744,00 \$
C1100740	GARAGE MICHEL GRENIER	312,00 \$
C1100741	GARAGE QUINCAILLERIE DE L'EST	252,00 \$
C1100742	GROUPE CCL	184,56 \$
C1100743	GÉNIVAR	4 887,38 \$
C1100744	HYDRAULIQUE J. BEAUDOIN	167,11 \$
C1100745	JM ROBERT	1 583,55 \$
C1100746	LES ENTREPRISES FORESTIÈRES	171,05 \$
C1100747	MUNICIPALITÉ DE FUGÈREVILLE	2 728,89 \$
C1100748	MUNICIPALITÉ DE KIPAWA	1 050,00 \$
C1100749	MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-NORD	2 222,00 \$
C1100750	PÉTRIN RICHARD	194,68 \$
C1100751	RÉSEAU QUÉ. VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ	100,00 \$
C1100752	SANI-TRI DIVISION VAL-D'OR	12 198,40 \$
C1100753	SANQUIP INC.	709,82 \$
C1100754	SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TÉMIS.	70 000,00 \$
C1100755	SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.	602,80 \$
C1100756	STATION SERVICE P. GINGRAS	523,02 \$
C1100757	TEMLAC LTÉE	30,20 \$
C1100758	VILLE DE VILLE-MARIE	2 222,00 \$
C1100759	WAROLIN ARNAUD	Annulé 0,00 \$
C1100760	XEROX CANADA LTÉE	2 928,61 \$
C1100761	PELLERIN KATY	323,04 \$
C1100762	LIMOGES MARC	10 000,00 \$
C1100763	JULIEN RÉJEAN & TALBOT SUZANNE	16 000,00 \$
C1100764	TÉLÉBEC LTÉE	3 531,19 \$
C1100765	BELL MOBILITÉ	400,96 \$
C1100766	BELLEHUMEUR JOSÉE	144,00 \$
C1100767	BOUCHER TOMY	168,16 \$

N°	DÉTAIL	MONTANT
C1100768	DOMAINE BAIE GILLIES	10 803,76 \$
C1100769	FONTAINE DESCÔTEAUX AVOCATS	1 960,09 \$
C1100770	LALONDE STÉPHANIE	949,32 \$
C1100771	MUNICIPALITÉ DE GUÉRIN	97,50 \$
C1100772	NOTRE-DAME-DU-NORD EN SANTÉ	772,60 \$
C1100773	PITNEY BOWES	331,76 \$
C1100774	TABLE DE CONCERTATION P.A.T.	7 279,70 \$
C1100775	VISA DESJARDINS	176,07 \$
C1100776	HYDRO-QUÉBEC	1 159,20 \$
C1100777	BELLEMARE CHANTAL	6 454,00 \$
C1100778	BLEUETIÈRE DE GUÉRIN	6 009,21 \$
C1100779	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	22 242,63 \$
C1100780	CORPORATION SUN MEDIA	552,54 \$
C1100781	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	659,00 \$
C1100782	GARAGE MARC CÔTÉ	245,00 \$
C1100783	GAUTHIER ANNIE	5 958,00 \$
C1100784	LES PÉTROLES ALCASYNA INC.	263,74 \$
C1100785	MUNICIPALITÉ DE GUÉRIN	120,00 \$
C1100786	PÉTRIN RICHARD	42,80 \$
C1100787	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	1 197,08 \$
C1100788	VEOLIA	4 130,81 \$
C1100789	WAROLIN ARNAUD	254,95 \$
	TOTAL	318 371,55 \$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (article 961, CM).

Signé à Ville-Marie, ce 10 août 2011.

(Original signé)

Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

08-11-277A

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Yvon Gingras
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

Il est 20 h 30.

(Original signé)

(Original signé)

Arnaud Warolin, préfet

Denis Clermont, sec.-trés. – d. g.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.